

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Madame, Monsieur,

Les inscriptions pour la cantine et la garderie se feront uniquement à la Mairie, au moins une semaine à l'avance.

Les inscriptions auront lieu **du lundi 27 juillet au lundi 24 août 2020.**

**Le récépissé du règlement signé accompagné de la fiche d'inscription est à déposer lors de la première inscription. Une copie de votre assurance responsabilité civile et une copie de votre livret de famille sont à nous fournir également.**

**Les tarifs de la garderie périscolaire sont de :**

- 0.85 € la demi-heure pour les quotients familiaux de 0 à 900
- 0.90 € la demi-heure pour les quotients familiaux de 901 et plus
- Toute demi-heure commencée est due.

**Les tarifs de la cantine communale sont de :**

- Famille de 1 et 2 enfants : 3.10€
- Famille de 3 enfants : 2.80 €
- Adultes : 5.20 €

**Quelques points importants du règlement :**

- ↳ L'inscription à la cantine et à la garderie **se fait toujours au moins une semaine à l'avance.**
- ↳ Toute absence sera justifiée par un certificat médical à fournir dans les 72 heures afin d'être remboursé. Le délai passé, le repas ou la garderie ne seront pas déduits.
- ↳ Fournir l'attestation CAF du quotient familial du mois de Juin 2020

Restant à votre écoute pour toutes informations complémentaires,  
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Maire,  
René FROMENT**